

COMPTE RENDU DU 3^{ème} CONSEIL D'ECOLE du 22 MAI 2014

Enseignants : Mmes Christine Coppin, Stéphanie Carré, Valérie Germain, Mr Guy Pichon.

Enseignants excusés : Mme Isabelle Egéa, Mr Thierry Ferré.

Mr Stéphane Mollier, Inspecteur de l'Education Nationale de la Combe de Savoie, est excusé.

Mairie : Mrs Franck Villand (Maire), Victor Fournier (Adjoint au Maire, Chargé d'Ecole), Mme Yvette Cunigliera (Conseillère municipale)

Parents d'élèves : Mmes Bérangère Galland, Nathalie Cortèse, Christine Bonenfant, Vanessa Scalzo, Katell Thébault, Corine Pallot.

Parents d'élèves excusés : Mmes Mylène Avila, Jacqueline Sulpice, Valérie Lemette.

Déléguée Départementale Education Nationale (DDEN) : Mme Suzanne Busillet

I - BILAN DES ACTIVITES

Depuis le dernier conseil d'école :

- ✓ Le 21 mars : spectacle gratuit de danse par la Compagnie Joseph AKA et Translumination à Montmélian pour les CM1/CM2
- ✓ Le 18 avril : journée USEP Robinson à Buisson Rond pour les GS/CP/CE1
- ✓ Le 24 avril : la Mat's'éclate à Chambéry pour les PS/MS/GS
- ✓ Du 19 mai au 2 juillet : l'exposition de 9 peintures de David Soudan avec l'intervention d'une conseillère artistique le mardi 3 juin
- ✓ Le 16 mai : intervention d'Elisabeth Bрами, auteur d'album, pour les classes de PS/MS, GS/CP/CE1
- ✓ Le 19 mai : spectacle Tsongo par la compagnie Perreti à l'école pour tous les élèves
- ✓ Les 16, 22 mai et 27 juin (sortie en journée de CE2 à CM2). Les parents seront sollicités pour aider à l'accompagnement des deux sorties dans le village.
- ✓ Le 27 mai : visite du collège pour les CM2
- ✓ En juin : permis piéton pour les CE2
- ✓ Le 6 juin : rencontre Rugby à Montmélian pour le cycle 3
- ✓ Du 16 au 20 juin : classe de découverte de la GS au CM2 à Notre Dame du Pré (pour le cycle 2 thème nature et petites bêtes et pour le cycle 3 thème escalade)
- ✓ Du 18 au 21 juin : classe de découverte pour les PS/MS à Notre Dame du Pré (thème jeux sur les 5 sens et petites bêtes)
- ✓ Le 1^{er} juillet : fête de l'école à partir de 18h30

Programme de la fête de l'école : kermesse avec chants et saynètes par les grands à partir de 18h30.

II -LES RYTHMES SCOLAIRES

II-A Concernant les horaires scolaires :

Ils sont validés pour la rentrée de septembre :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 08h30-11h45 / 13h30-15h30

Mercredi : 08h30-11h30

avec APC = Activités Pédagogiques Complémentaires sur 36 semaines le lundi de 15h30 à 16h30

II-B Concernant la garderie et les ateliers surveillés :

La garderie payante:

A la date du présent conseil d'école, les tarifs ne sont pas encore définis.

- le matin de 07h30 à 08h20 et le soir de 16h30 à 18h30
- l'après midi (le lundi toute l'année, et le vendredi en automne et au printemps) de 15h30 à 16h30
- le mercredi de 11h30 à 12h30

Accueil des enfants le mercredi après midi : le centre de Loisirs « Les Lutins du Granier » aux Marches propose, si le volume d'enfants est suffisant, de venir chercher en minibus les enfants de Francin le mercredi à 11h30 à la sortie de l'école pour une inscription à la cantine des Marches puis un accueil au centre jusqu'à 17h00, au coût plein en tant que famille extérieure aux Marches.

II-C Concernant les activités périscolaires mises en place par la mairie :

Organisation des activités

La Mairie a déjà mis en place un calendrier d'activités par trimestre :

Pour sept-oct-nov : 2 x 1h30 les mardis et jeudis de 15h30 à 17h00

Pour déc-janv-févr : 3 x 1h les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30

Les activités sont divisées en 2 catégories : pour les petits (PS à GS) et pour les grands (CP à CM2).

Les parents d'élèves et les enseignants mettent en garde sur la répartition simplifiée grands / petits : En effet certaines activités (poney, sports collectifs) sont difficilement envisageables quand il y a une trop grande différence d'âge. Il est donc proposé de prévoir des jours "spécial CE", et des jours "spécial CM" pour certains types d'activités. Pour la même raison, en fonction des activités, il serait judicieux de passer les CP chez les petits.

La mairie préfère garder des catégories grands/petits pour simplifier l'organisation.

Prise en charge des élèves : à la sortie de l'école à 15h30, soit les enfants rentrent chez eux, soit ils sont inscrits aux activités et donc répartis dans les groupes en fonction des activités.

En cas de mauvais temps, les activités extérieures seront annulées, la décision est prise le matin. Mmes Ringeval et Sulplice assureront alors un atelier surveillé pour les enfants concernés par ces activités.

Pour les sports collectifs, la salle des fêtes pourra être utilisée en fonction de la disponibilité.

Activités proposées et intervenants

Environ une dizaine d'activités différentes sont proposées chaque trimestre. Elles sont encadrées par les enseignants, des intervenants extérieurs ou des bénévoles.

Pour les activités extérieures, se pose la question du transport :

L'activité golf sera, pour les 2 premières séances, délocalisée sur le terrain de football devant l'école. Ensuite les trajets seront assurés en minibus par les bénévoles de l'association.

Pour le poney, le trajet jusqu'au centre équestre sera assuré par l'intervenante.

La mairie insiste sur le fait que *l'activité tennis* repose sur le bénévolat des parents pour assurer d'une part l'accompagnement à pied de 12 enfants sur le trajet aller-retour de l'école au terrain de tennis et d'autre part pour rester sur le terrain de tennis afin d'aider le professeur dans la gestion du groupe.

Les parents délégués insistent sur la difficulté à trouver des parents disponibles sur le créneau 15h30 / 17h00 et prêts à prendre la responsabilité de 12 enfants sur un trajet à pied ainsi que durant la séance et à tenir la régularité des sorties. A ce sujet, la mairie doit faire le point sur l'assurance des bénévoles accompagnant le groupe d'enfant.

Valérie, enseignante pour l'activité arts plastiques, annonce qu'à la rentrée prochaine, elle sera opérée de ses 2 genoux avec un arrêt maladie de 6 mois.

La mairie en prend note pour proposer une autre activité (probablement un 2^{ème} créneau de poney) le cas échéant.

Les conventions avec les différents intervenants sont prêtes.

Une réunion, rassemblant la mairie et les intervenants, est prévue en juin à l'école.

Inscription aux activités

La Mairie enverra un courrier vers le 10 juin, aux familles dont les enfants sont inscrits à la rentrée de septembre 2014, pour expliquer le fonctionnement des activités périscolaires et pour que les familles s'inscrivent (ou pas) avant la fin du mois de juin, pour les activités des mois de septembre, octobre et novembre.

A titre informatif : le coût total de la réforme des rythmes scolaires pour l'année à venir a été estimé à 25 000 €.

III - LA RENTREE SCOLAIRE 2014

Elle est prévue le mardi 2 septembre à 08h20 avec le petit déjeuner de bienvenue offert par l'Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole de Francin.

Les activités périscolaires démarreront dès la première semaine de rentrée.

IV - DEMANDES/REMARQUES DES PARENTS D'ELEVES

Dans le cadre du maintien de la 5^{ème} classe pour la rentrée : possibilité de prendre des enfants nés en 2012, possibilités de prendre des enfants n'habitant pas la commune :

La perte / L'enjeu de la 5^{ème} classe est très important et signifierait notamment que la maternelle serait organisée sous forme de classe unique, avec plus de 30 enfants, et 3 niveaux...

Les enfants nés en 2012 ne sont pas comptabilisés dans les effectifs. De plus, compte tenu des effectifs prévus dans la classe des PS et MS, il n'est pas envisageable d'accueillir des enfants de 2012 dans de bonnes conditions.

Concernant la possibilité d'accueillir des enfants extérieurs à la commune, le Maire explique qu'il a assisté à la réunion présidée par le DASEN (inspecteur d'académie) et souhaite appliquer la règle selon laquelle : une famille qui souhaite scolariser son enfant en dehors de sa commune doit au préalable demander à sa commune de résidence son accord et demander à la commune d'accueil son autorisation.

Il rappelle que chaque Mairie paye la scolarité des enfants de sa commune.

Les enfants seraient donc acceptés à l'école en vertu de l'application de cette règle, ou bien au cas par cas en fonction des situations particulières.

Les parents d'élèves demandent si le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Francin et n'habitant pas la commune est important.

Il s'agirait environ d'une quinzaine d'enfants, chiffre à peu près équivalent au nombre d'enfants habitant à Francin et scolarisés sur une autre commune.

Début de réunion à 20h00, Fin de réunion à 21h45